



Secrétariat Permanent

Conseil de Régulation

N°2022-04/PR/ARMP/SP/SA

RÔLE DU JEUDI 07 AVRIL 2022

Lieu : Salle de réunion de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics sise à Gbégamey

N° d'ordre	Référence	Requérant	Requis	Motif de la saisine/Auto-saisine	Observations
01		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	Personne Responsable des Marchés Publics de la Préfecture de l'Ouémé	Auto-saisine de l'ARMP	
02		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	<ul style="list-style-type: none">- Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère des Sports- Délégué de Contrôle des Marchés Publics du Ministère des Sports	Auto-saisine de l'ARMP	
03		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	Agence Nationale pour l'Emploi	Auto-saisine de l'ARMP	
04		Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	<ul style="list-style-type: none">- Mairie de Bohicon- Etablissement « NIBOPHIL »	Auto-saisine de l'ARMP	



05	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	Mairie de Tanguiéta	Auto-saisine de l'ARMP	
----	--	---------------------	------------------------	--

Cotonou, le 06 avril 2022



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ludovic Guedje', written over the stamp.

Ludovic GUEDJE

Secrétaire Permanent de l'ARMP